

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2017

Convocation du 9 mars 2017

Conseillers		Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire
Élus :	11	
En exercice	11	
Présents	11	
Membres Présents :		Mme Élisabeth GUENNEUGUES, Adjointe au Maire M. René SCHEER, Adjoint au Maire
		Mmes Stéphanie BOETSCH - Pia PAIVA - Marcelle WENDLING, Conseillères municipales MM. Sten GUILLAUME- Clément HECKMANN- Thierry KUHN- Philippe SCHALL- Raymond SCHUHMACHER, Conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 février 2017,

1. Budget Primitif 2017 : Affectation du Résultat,
2. Budget Primitif 2017 : Vote des Taxes Directes Locales,
3. Budget Primitif 2017,
4. Contribution au Syndicat de l'Ecole Intercommunale du Scharrach,
5. Lotissement Hinter den Gaerten : Autorisation de signatures pour la vente du lot 2
6. Lotissement Hinter den Gaerten : Autorisation de signatures pour la vente du lot 21
7. Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable
8. Subventions aux Associations,
Divers et informations.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 février 2017 :

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2017 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

14-17. Budget Primitif 2017 : Affectation du Résultat :

Après avoir rappelé les résultats du budget de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 28 266,55 Euros,
Sur proposition du Maire,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de l'affectation du résultat comme suit :**

Résultat de l'exercice 2016—Excédent :	28 266,55 €
Excédent cumulé au 31/12/2016 :	53 261,83 €
Reprise du Résultat du C.C.A.S. suite dissolution :	1 063,88 €
Solde disponible :	54 325,71 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - ligne 002 :	54 325,71 €
Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) :	0,00 €

15-17. Budget Primitif 2017 : Vote des Taxes Directes Locales :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par suite de l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique par la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble, la fiscalité des entreprises relève désormais de l'intercommunalité qui procèdera au reversement à la commune de l'intégralité des montants arrêtés au 31 décembre 2016 sous forme d'attribution de compensation. Ainsi le Conseil municipal n'aura plus à se prononcer sur le Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu :

- **Décide, à l'unanimité, de maintenir le taux des taxes comme suit :**

Nature	P.M. Année 2016	Année 2017
Taxe d'habitation - (T.H.)	16,92 %	16,92 %
Taxe foncière (bâti) – (T.F.)	11,45 %	11,45 %
Taxe foncière (non bâti) – (T.F.N.B.)	39,41 %	39,41 %

16-17. Budget Primitif 2017 :

Monsieur le Maire présente et commente le document budgétaire pour l'exercice 2017. Le Projet de Budget tient compte des propositions et des ajustements indispensables faits à l'occasion des réunions de la Commission des Finances du jeudi 14 mars 2017 ainsi que du débat d'orientations budgétaires du 10 novembre 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et en avoir débattu,

- **Entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents,**
- **Approuve le Budget Primitif 2017 arrêté et équilibré aux montants suivants :**

Section	Dépenses - Recettes	Montants
Fonctionnement	Équilibré en Dépenses - Recettes	339 939,71 €uros
Investissement	Équilibré en Dépenses - Recettes	213 187,57 €uros

- **Décide, après en avoir débattu, que les Opérations d'Investissements du Budget d'Investissement 2017 sont votées au Chapitre.**

17-17. Contribution au Syndicat de l'Ecole Intercommunale du Scharrach :

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le Comité Directeur du Syndicat de l'École Intercommunale du « Scharrach » a reconduit la mise en œuvre d'une contribution fiscalisée venant en complément du prélèvement effectué directement sur le budget de fonctionnement des communes membres du Syndicat.

Monsieur Le Maire précise que la part de contribution fiscalisée est fixée annuellement par le Comité Directeur du Syndicat et qu'elle est affectée au remboursement d'une partie de l'emprunt contracté pour la construction du groupe scolaire intercommunal. Il indique également que le montant de la contribution fiscalisée sera dégressif et fonction de la capacité contributive des communes.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le passage par la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble à la Fiscalité Professionnelle Unique impose de repenser la contribution fiscalisée qui ne repose plus que sur les seules taxes ménages.

Pour l'année 2017, le besoin de financement du Syndicat est de 325 000,00 €uros, dont 60 000,00 €uros représentent la part fiscalisée. La part de chaque commune est calculée en application des statuts du Syndicat et selon les critères de répartition qui y sont définis.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le versement de la contribution budgétaire de l'année 2017 se fera en deux fractions (60% dès le vote du budget communal, le solde, représentant 40% à la rentrée du mois de septembre de l'année en cours).

Pour la commune d'Odratzheim :

Nature de la Contribution	Montant à répartir	Montant 2017
Contribution budgétaire	265 000,00 €uros	46 362,52 €uros
Contribution fiscalisée	60 000,00 €uros	10 497,17 €uros

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-20,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1609 quater et 1636 B Octies,

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de s'acquitter :

- Du versement de la contribution budgétaire de 46 362,52 €uros inscrite au budget de fonctionnement de l'année 2017 comme suit :

Période	Nature de la Contribution	Montant pour 2017
Début Avril	1 ^{ère} fraction représentant 60%	27 817,52 €uros
Début Septembre	2 ^{ème} fraction représentant le solde	18 545,00 €uros

- De la fiscalisation d'un montant de 10 497,17 €uros, qui sera mis en recouvrement direct par les Services Fiscaux auprès des contribuables en complément des Taxes Directes locales.
- Charge le Maire de l'exécution de la présente décision.

18-17 : Lotissement Hinter den Gaerten : Autorisation de signatures pour la vente du lot 2 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par suite du remembrement amiable dans les Lotissements Hinter den Gaerten EST et Ouest, la commune devient propriétaire d'un terrain de 5 ares formant le lot 2 et cadastré en section AE, parcelle 222/3.

Monsieur Le Maire explique qu'il convient à présent de finaliser la vente des terrains restitués par SA Concept dans le cadre du lotissement Hinter den Gaerten en l'autorisant à signer tous documents à intervenir dans ce dossier.

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- Autorise le Maire à signer la promesse de vente du lot n°2 de 500 m², référencé au cadastre en section AE sous le numéro 222/3, pour un montant de 118 500,00 €uros, dont 5 500,00 €uros d'honoraires à la charge de la commune,
- Autorise le Maire à signer tous documents à intervenir pour finaliser la vente du terrain par la Commune.

19-17 : Lotissement Hinter den Gaerten : Autorisation de signatures pour la vente du lot 21 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par suite du remembrement amiable dans les Lotissements Hinter den Gaerten EST et Ouest, la commune devient propriétaire d'un terrain de 6 ares formant le lot 21 et cadastré en section AE, parcelle 240/3.

Monsieur Le Maire explique qu'il convient à présent de finaliser la vente des terrains restitués par SA Concept dans le cadre du lotissement Hinter den Gaerten en l'autorisant à signer tous documents à intervenir dans ce dossier.

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- Autorise le Maire à signer la promesse de vente du lot n°21 de 600 m², référencé au cadastre en section AE sous le numéro 222/3, pour un montant de 136 000,00 €uros, dont 6 500,00 €uros d'honoraires à la charge de la commune,
- Autorise le Maire à signer tous documents à intervenir pour finaliser la vente du terrain par la Commune.

20-17 : Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable :

Vu l'état de créance transmis par la Trésorier de Wasselonne portant sur une cotisation de remembrement du budget de l'Association Foncière de 2014,

Considérant que la recette à admettre en non-valeur ne peut être recouvrée par faute de successeur du créancier,

Vu les pièces à l'appui annexés à la demande en non-valeur de la trésorerie,

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- Approuve l'admission en non-valeur du titre irrécouvrable au nom de Monsieur Eugène KUHN pour un montant de 6,96 €uros
- Charge le Maire d'émettre un mandat au compte 6541 du budget primitif 2017 pour un montant de 6,96 €uros

21-17. Subventions aux associations :

Monsieur le Maire rappelle que les Associations demandant une subvention sont tenues de produire leur bilan financier ainsi que leur numéro d'inscription au registre du tribunal ou numéro S.I.R.E.T. Il indique également que ces dispositions conditionnent le versement de la subvention.

Vu les crédits votés lors de l'élaboration du Budget Primitif 2017,

Vu les demandes établies par les différentes Associations,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- **Donne son accord pour la répartition et l'affectation des montants suivants au compte 6574 du Budget Primitif 2017 :**

Organisme/Association	Montant
A.A.P.E.I.	20,00 €uros
A.G.E.S.S.C.O.	360,00 €uros
A.G.E.S.S.C.O. : Don du Sang	125,00 €uros.
AIDES 67	20,00 €uros
A.R.A.H.M. Cat L'ESSOR	20,00 €uros
Batterie Fanfare de la Mossig	1 300,00 €uros
Chorale Sainte Cécile	185,00 €uros
G.S.P.V.	50,00 €uros
Resto du cœur	20,00 €uros
Prévention Routière	20,00 €uros
MONTANT TOTAL :	2 120,00 €uros

- **Charge le Maire de l'exécution de la présente décision.**

Divers et informations :

- La **Déclaration Préalable** suivante a été acceptée :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
06/03/2017	DP 067 354 17 R0001	M. Benoît SEENE	Installation de cheminée

- Les **Déclarations Préalables** suivantes ont été déposées :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
25/02/2017	DP 067 354 17 R0002	M. Francis LATZER	Installation d'un abri de jardin
09/03/2017	DP 067 354 17 R0003	M. Marc GUENNEUGUES	Rénovation de façade côté rue
09/03/2017	DP 067 354 17 R0004	M. Cédric SCHMITT	Crépissage de la maison
14/03/2017	DP 067 354 17 R0005	M. Jean-Marie SCHUHMACHER	Reprise de l'étanchéité sur la terrasse et mise en place d'un garde-corps en aluminium
16/03/2017	DP 067 354 17 R0006	M. Hervé BOETSCH	Aménagement de l'avant de la maison avec une place de parking et installation d'un abri de jardin

- Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas fait usage du **droit de préemption** pour la vente des biens suivants :

Date	Type de Bien	Adresse du bien	Superficie
09/02/2017	Maison individuelle	9 rue du Coin	749 m ²

- Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la journée du **nettoyage de printemps est prévue le samedi 25 mars 2017 à partir de 9 heures 30'**. Il indique que les concitoyens ont été informés par l'intermédiaire du Bulletin Municipal et par lequel il est possible de s'inscrire.

- Monsieur Le Maire sollicite l'ensemble des conseillers municipaux pour qu'ils s'inscrivent sur la liste des assesseurs pour les **élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017**.
- La remise des **prix du fleurissement** aura lieu le 21 avril à Kirchheim.
- La **prochaine séance du Conseil Municipal** est fixée au **jeudi 27 avril 2017 à 20 heures**.

François JEHL	René SCHEER	Elisabeth GUENNEUGUES	Stéphanie BOETSCH
Pia PAIVA	Marcelle WENDLING	Sten GUILLAUME	Clément HECKMANN
Thierry KUHN	Philippe SCHAHL	Raymond SCHUHMACHER	